

| <i>Extrait du registre des délibérations</i> | | |
|--|--|--|
| Délibération – Comité syndical du 24 juin 2025 | | |
| <p>CONSEILLERS SYNDICAUX :</p> <p>EN EXERCICE : 21</p> <p>PRESENTS : 15</p> <p>VOTANTS : 16</p> <p>QUORUM CARTE GEMAPI : 10</p> | <p>PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, NATHALIE MONVIGNIER-MONNET, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, RAPHAEL THEVENON, PATRICE CHIROUZE, FREDERIC REY, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY, FRANCK PACCARD, PHILIPPE ROISINE, PHILIPPE PRUD'HOMME.</p> <p>EXCUSES : FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, GHISLAINE JOLY, SEBASTIEN VIOLI, CATHERINE PICQUE, FRANÇOIS RIEU, CLAUDE REVIL-BAUDARD, MIKE ROUSSEAU, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, PIERRETTE MORAND, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI</p> <p>POUVOIRS : FRANÇOIS RIEU AYANT DONNE POUVOIR A BERENICE LACOMBE-SPADOTTO CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE AYANT DONNE POUVOIR A JEAN-MICHEL DEROBERT</p> <p>ABSENTS : FREDERIQUE DUC</p> <p>CARTE GEMAPI : PHILIPPE PRUD'HOMME NE PREND PAS PART AU VOTE</p> | <p>VOTES :</p> <p>POUR : 16</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSENCES : 0</p> |
| <p>DATE DE LA CONVOCATION : 17/06/25</p> | | |

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO

Rapporteur : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO

Délibération n°25-37

Objet : GEMAPI – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage du Département de la Savoie et de la CA ARLYSÈRE au SMBVA pour l'étude de restauration du lit du Nant Pugin à Ugine

Vu la délibération 25-07, du 18 février 2025 validant l'avenant n°1 de la phase d'études préalable au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly ;

Vu la délibération 25-10, du 18 février 2025 relative à la demande de subvention concernant l'étude avant-projet de restauration du Nant Pugin ;

Le Nant Pugin a été fortement aménagé durant les années 1950-1970. L'urbanisation a engendré une artificialisation du lit et une diminution de son gabarit. Ces aménagements ont entraîné une forte incision du lit entre les 2 ponts de l'avenue Pringollet et en aval de la plage de dépôt des Réchets.

Le plan de gestion réalisé en 2024 (ETRM, SMBVA) dans le cadre du PAPI Arly, propose de restaurer le profil d'équilibre du torrent par la restauration des seuils de correction torrentielle emportés par les crues et par la recharge sédimentaire des secteurs en déficit. De plus, la forte incision du torrent a engendré une déstructuration des ouvrages latéraux très fortement affouillés aujourd'hui.

Considérant que le linéaire du Nant Pugin incisé, affecte plusieurs ouvrages, à savoir, le bâtiment de la Maison Technique du Département appartenant au Département de la Savoie et la conduite d'assainissement de la CA ARLYSÈRE,

